



Candidate non-encartée soutenue par :



# CAPEB

## DOCUMENT REONSE

## RIM EL MEZOUGHI

### Environnement

Le département du Jura étant essentiellement rural, il est primordial de maintenir sa population par des équipements structurants d'une part mais surtout d'aider à la réhabilitation des centres-bourgs avec l'aide de l'ANAH à travers des opérations programmées de l'habitat (OPAH) où la plupart du temps les artisans locaux sont les acteurs. Concernant les friches industrielles ou artisanales, il convient de faire un état des lieux et cibler les besoins en partenariat avec les communes, les intercommunalités afin d'éviter la dispersion du bâti dans tout le territoire et particulièrement aux entrées de chaque ville ou village.

Les nouvelles règles de la réglementation environnementale (RE 2020) impose des surcoûts qui ne doivent pas être un frein aux accédants à la propriété. Afin de répondre à ces inquiétudes de la part des professionnels, les pouvoirs publics devront inciter les établissements bancaires à maintenir des

taux d'emprunt les plus bas et peut-être moduler ces taux en fonction du revenu des ménages afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la propriété.

S'agissant de la production d'une énergie propre, aujourd'hui existe des appuis à travers la Région, l'ADEME, voire des coopératives citoyennes de développement qui renseignent et favorisent l'installation de panneaux photovoltaïques ou solaires en direction des particuliers. Les regroupements collectifs permettent une diminution de l'investissement. Il convient de soutenir ces initiatives.

Il faut mobiliser les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leurs donner les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Une région couverte à plus de 40 % par la forêt, ne devrait pas subir de tension dans l'approvisionnement du bois ! Il faut privilégier la production locale, sans aucun doute règlementer afin de maintenir en partie celle-ci sur un territoire régional et limiter ainsi l'inflation mondialiste de la demande.

En soutenant les différentes actions initiées et menées par les professionnels du bâtiment en matière d'accessibilité, le législateur a les moyens de conforter le maintien à domicile des personnes âgées, donc un confort de vie pour nos ainés. Ensuite le budget affecté autoriserait une diminution du budget de l'aide sociale en direction des EHPAD.

Les propriétaires bailleurs au regard de l'indice du coût de la construction, augmentent ou pas les loyers annuellement. Certains programmes de rénovation type OPAH, ont permis de rénover de nombreux logements avec des aides très incitatives. Du fait des subventions, les loyers étaient encadrés durant un certain nombre d'années. Ces travaux profitent généralement aux artisans locaux...

## Mobilités

La mise en place des ZFE (zones à faibles émissions) limitent l'accès dans les villes de plus de 150 000 habitants aux véhicules considérés les plus polluants et de fait amène plusieurs éléments de réflexion.

Premièrement, à ce jour, il existe très peu de véhicules à énergie propre adaptés aux besoins des entreprises. Les quelques modèles existants montrent un surcoût d'investissement.

Ensuite le maillage territorial d'équipements de distribution d'énergies propres est très faible.

De fait, il s'agit pour les décideurs (pouvoirs publics), de mettre en place certaines règles :

- Demander aux différents fabricants de proposer une vraie offre qui corresponde aux besoins des professionnels.
- De modifier les règles fiscales en matière d'amortissement pour ne pas pénaliser les entreprises artisanales notamment.
- Augmenter les installations de recharge sur l'ensemble du territoire national.
- Enfin, mettre en place un échéancier raisonnable dans la mise en place des mesures permettant aux entreprises de financer sereinement ces investissements.

## **Marchés publics**

Les collectivités publiques sont de très importantes donneuses d'ordres.

Chaque collectivité devrait établir un plan de rénovation ou d'aménagement sur 20 ans comme cela se fait au niveau des bois communaux avec l'aide de l'ONF. Ainsi une programmation pour les différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département, etc..) permettrait d'établir des plans de financement régulés à court, moyens et longs termes.

La réforme de la commande publique avait pour but de simplifier les règles du jeu. En fait tout le travail de codification s'est fait en compilant les textes sans modifier le contenu. De plus certaines jurisprudences ont été insérées.

Lorsque l'on est acteur de la commande publique et afin de sécuriser les contrats, les artisans doivent-il être des spécialistes du Dalloz ?

Une réforme importante et réelle de simplification doit être programmée en direction des TPE., n'ayant pas les moyens administratifs de mettre de la sécurité au cœur des relations contractuelles.

S'agissant de l'aide apportée aux TPE afin de répondre aux marchés publics, nous devrons exiger certains paramètres comme : les critères de ceux-ci doivent être proportionnels à l'objet du marché. Le chiffre d'affaires exigible des candidats doit être en rapport avec l'enjeu du marché.

Il est important également d'envoyer un signal fort aux entreprises dont le comportement est manifestement anti-concurrentiel. Concernant les offres anormalement basses, il convient d'exiger des entreprises qu'elles justifient de leur offre de prix, voire de les éliminer.

A propos des négociations après attribution, elles doivent être interdites. En effet du point de vue déontologique, de droit, il est inconcevable d'accepter lesdites négociations.

L'acheteur public doit en amont penser les besoins de façon fonctionnelle, laisser le temps aux opérateurs d'apporter une réponse bien construite et surtout ne pas focaliser sur le seul aspect prix, tout en veillant à une utilisation optimale des deniers publics.

Des rencontres avec les organisations syndicales professionnelles seront nécessaires pour établir des règles adaptées aux TPE.

## **Charges administratives**

La charge administrative des entreprises s'est accentuée aux cours des dernières années.

Pour investir, innover et embaucher les acteurs économiques ont besoin de stabilité, de sécurité et de visibilité. Ceux qui investissent et prennent des risques doivent pouvoir le faire en toute confiance et en connaissance de cause. Mettre en place des mesures destinées à améliorer les relations entre les entreprises artisanales et les pouvoirs publics est devenu plus qu'urgent.

Les TPE ont besoin de clarté dans l'échange d'informations, de disponibilités, de pragmatisme et surtout de prises en compte des contraintes des petites entreprises.

Nous proposerons aux pouvoirs publics d'aller plus loin dans les mesures dites de simplification en faveur des travailleurs indépendants et de mettre en œuvre réellement les mesures déjà adoptées.

Le régime des micro-entreprises facilite la création d'entreprises mais reste une source de concurrence déloyale pour celles de droit commun. Ce régime devrait être dérogatoire avec une limitation dans le temps.

Concernant l'information des risques et obligations nous proposerons de revenir à l'obligation d'un stage préalable à l'installation comme il existait auparavant.

## **Emploi-Formation-Métiers en tension**

De nombreuses entreprises artisanales accueillent des élèves de 3<sup>ième</sup> des collèges mais également d'autres établissements comme les maisons familiales.

Lors de ces stages découvertes, la réglementation n'autorise pas les jeunes à participer réellement aux travaux de l'entreprise, ils ne sont là que pour observer.

Le législateur doit modifier les règles afin que ces futurs actifs puissent appréhender le monde du travail et un éventuel futur métier.

Depuis les années 70, les métiers manuels ont été dévalorisés (métiers pénibles, peu de possibilité d'évolution, salaires les plus bas, choix par défaut, faible niveau scolaire, etc...) d'où une image très négative qui perdure.

Il faut absolument valoriser l'image de l'artisanat auprès du grand public.

Les pouvoirs publics avec pour objectif BAC pour tous les jeunes sont responsables de la pénurie de main d'œuvre actuelle comme l'Education Nationale l'est aussi en ne respectant pas le choix initial de l'élève.

Dans le cadre des entretiens d'orientation en fin de cycle scolaire obligatoire, une nouvelle législation devra permettre un accompagnement par des structures professionnelles (syndicat ou CFA) de manière à équilibrer les rencontres entre parents, jeunes et professeurs.

Une augmentation des salaires est nécessaire dans tous les métiers en tension. Dans les métiers du Public, la décision revient à l'Etat. Pour le secteur

privé, notamment artisanal, et afin de ne pas le fragiliser, pourquoi ne pas proposer une augmentation des salaires tout en diminuant d'un montant équivalent les charges patronales en conventionnant avec l'Urssaf ou la DDTE ?

L'aspiration faite par les entreprises Suisses des salariés de départements frontaliers est difficilement acceptable lorsqu'un jeune a été formé durant 2,3 ou 4 ans chez un artisan.

Dans le cadre d'une réglementation modifiée, ne pourrait-on pas obliger un salarié à rester dans l'entreprise formatrice durant un nombre d'années à définir ? Les jeunes instituteurs sortant de l'Ecole Normale il y a quelques années n'étaient-ils pas redevables de 10 ans à l'Etat ?

## **Retraite**

S'agissant de l'Age de départ en retraite, nous proposons de maintenir celui à 62 ans avec le même nombre de trimestres requis actuellement.

Mais il faut absolument que le législateur reconnaisse et adapte la Loi afin de tenir compte du caractère pénible de certains métiers manuels en fonction des années effectuées par le salarié dans lesdits métiers.

Concernant les carrières longues, l'actuelle règle doit continuer à s'appliquer.

## **RGE**

La qualification RGE n'est pas et ne doit pas être uniquement un 'faire valoir'. C'est-à-dire une seule personne qualifiée dans une entreprise de plus de 10 salariés ne peut mettre en valeur et qualifier l'ensemble de l'entreprise.

Le RGE, normalement assurance d'un travail de qualité, respectant les règles et normes en matière de rénovation énergétique, devra être plus et mieux contrôlé. Le législateur doit mettre en place des évaluations et audits sur de nombreux chantiers. En fonction de nombre de salariés, un ratio des personnes ayant suivi la formation FEEBat devra être exigé, pourquoi pas par tranche de 10 collaborateurs.

Par ailleurs, une réforme et un allègement des dossiers administratifs d'accession à la qualification encouragerait les artisans souvent rebutés par la complexité et l'exigence administrative.

## **Facturation électronique**

Pour l'Etat il y a des avantages comme la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises, l'amélioration de la détection des fraudes, la simplification des obligations déclaratives en matière de TVA (pré remplissage).

Pour les entreprises s'agissant de la simplification et l'allègement de la charge administrative, la question reste posée. L'inquiétude des artisans peut résider d'une part dans la mise en œuvre de cette nouvelle obligation, dans la protection des données concernant la plateforme de dématérialisation et du traitement réservé aux données techniques et financières qu'ils communiquent. Vis-à-vis de l'administration la transmission des données de l'entreprise permettra de les enregistrer et d'éviter de redemander à chaque fois des documents déjà transmis.

Cette digitalisation de l'économie doit être obligatoirement accompagnée d'une aide technique des pouvoirs publics notamment en direction des petites entreprises et surtout délocalisée en plusieurs lieux d'un département.

## **Urssaf et restaurants**

Dans un état de droit, il n'est pas admissible que des règles ne soient pas définies clairement et laissées à l'arbitrage d'un contrôleur. Nous serons fermes sur le respect d'une seule et même Loi sur le territoire.

Les repas pris au restaurant ne doivent pas être considérés par l'Urssaf comme un avantage en nature, quel que soit la distance entre le chantier et l'entreprise. Pour les entreprises et les salariés exerçant leur activité en extérieur, la pause méridienne est un moment important de repos, d'échanges, de convivialité. Par ailleurs la défiscalisation des tickets restaurants existe et n'est pas remise en cause.

L’abattement de 10 % sur le salaire brut existe dans les métiers du BTP depuis très longtemps. Le gouvernement souhaite remettre en cause cet acquis social. Or certes, le salaire net est de fait supérieur à celui d’autres salariés du secteur privé, mais les rémunérations prises en compte pour le calcul de la retraite sont diminuées d’autant, il en est de même pour les indemnités journalières versées par la sécurité sociale. Mais dans le contexte actuel de pouvoir d’achat mis à mal, nous pensons qu’il est urgent d’attendre. Rappel important, ces sont les salariés de chaque entreprise qui décident de l’application de cette règle.

Les accords d’entreprise sont toujours validés par la Direction Départementale du travail et de l’emploi et elles se substituent sur certains points aux conventions collectives. Ils permettent de mettre en place certaines règles de fonctionnement de l’entreprise comme l’amplitude journalière, le nombre d’heures supplémentaires hebdomadaire, etc... Ces accords sont établis d’un commun accord entre responsable de l’entreprise et de ses collaborateurs. Il permet de renforcer les liens au sein d’une entreprise.

De fait nous sommes favorables au maintien de ces accords d’entreprise.

## **GNR**

Le gouvernement souhaite supprimer l’existence du gas-oil non routier en raison d’un abattement fiscal préjudiciable aux finances publiques.

Certes mais les entreprises de BTP sont de grosses consommatrices de ce type de carburant pour leurs engins de chantier et la différence de coût par rapport au gas-oil routier n’est pas anodin dans le résultat comptable.

Aussi nous sommes pour le maintien du GNR.

D’autre part, l’équité doit être maintenue entre les entreprises de TP et les entreprises de travaux agricoles qui réalisent également pour la plupart des travaux de terrassement, d’assainissement et autres travaux entrant dans le champ des TP, sans les contraintes de permis de conduire poids lourds, d’assurances, de responsabilité civile professionnelle.

Enfin, du point de vue de la protection de l’environnement, le GNR est moins polluant que le gas-oil car moins chargé en cétane et en soufre.

## **Prêt rénovation**

Oui, nous y sommes favorables car cela permet de maintenir les personnes âgées à leur domicile, de bien vieillir chez elles.

Il existe des aides venant de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Mais aujourd'hui afin de mieux prendre en compte le vieillissement de la population Française il est nécessaire d'aider les aînés aux modestes ressources par l'octroi de prêts sans condition de ressources. En cas de défaillance, le prêt garanti par l'état serait remboursé par la vente du bien ou lors de la succession.